

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-2397

présenté par

Mme Six, Mme Sanquer, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau,
Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-
L'Huissier, M. Naegelen, Mme Thill, M. Villiers, M. Warsmann et M. Zumkeller

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	300 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	300 000
TOTAUX	300 000	300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inspire des recommandations du rapport sur les 1000 premiers jours de l'enfant publié au mois de septembre dernier, qui propose notamment de former les professionnels sur les éléments clés des 1000 premiers jours de l'enfant, tant dans le cadre de la formation initiale que de la formation continue.

Afin de favoriser l'accompagnement de l'enfant et des parents dans les 1000 premiers jours de l'enfant, cet amendement vise à abonder l'action 3 « Plan d'investissement des compétences » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » au détriment de l'action 11 « Communication » du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail ».

Cet amendement a pour but d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de former les professionnels sur les éléments clés des 1000 premiers jours de l'enfant.